

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	4 mai 2023
Numéro	23.365	Heure	11h00

Auteur-e(-s) : Sarah Blum

Titre : Quid de la recommandation 22.205 sur l'éducation numérique ?

Contenu :

Le Conseil d'État, dans son rapport 23.006 en réponse à la recommandation 22.205, explique qu'il respectera la volonté du parlement en n'obligeant pas les enseignant-e-s à accepter le portable distribué. Or, les ordinateurs fixes seront enlevés des classes, l'usage de l'ordinateur est obligatoire et les enseignant-e-s n'osent pas utiliser leur ordinateur privé.

Le Conseil d'État peut-il dès lors nous expliquer en quoi la volonté du parlement est respectée ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Sarah Blum

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Aurélie Gressot	Julien Gressot	